

## Appel à candidature: places d'ateliers partagés à pourvoir dès maintenant

### PROGRAMME ALTER-RÉALITÉS TANGIBLES (A.R.T.)

La mission principale de l'association Au46 est d'offrir les meilleures conditions aux artistes émergents pour expérimenter ou créer.

Pour se faire, le programme Alter-Réalités Tangibles (A.R.T.) fournit un espace temps de recherches, d'expérimentations et de créations par le biais de dispositifs courts ou flash.

- **L'association Au46**

L'association Au46, née en mai 2018 sous l'impulsion de trois artistes plasticiennes, compte déjà quatre ans d'expérience et de nombreux projets artistiques à son actif.

Dans la volonté de conserver les valeurs, de mutualisation et de partage, impulsées depuis plus de dix ans dans le quartier, Au46 développe un programme artistique et culturel d'envergure et fédérateur pour les artistes émergents du domaine des arts visuels et vivants.

Dans nos locaux situés au cœur du 4ème arrdt. de Lyon, les ateliers de l'association Au46 sont des espaces de recherches, d'expérimentations et de créations artistiques. Actuellement Au46 est composée d'un bureau, d'un conseil d'administration et de huit artistes en résidence permanente constituant, en partie, le noyau dur de l'équipe artistique du programme A.R.T.

Notre souhait est de hisser ce programme artistique comme majeur sur le territoire culturel lyonnais pour les artistes émergents, offrant des conditions favorables à la création contemporaine et aux échanges entre artistes. Celui-ci repose sur une ligne artistique forte, dont le champ réflexif tend à définir notre humanité au-delà de l'Anthropocène.

- **Le programme A.R.T.**

Le programme A.R.T. propose des ateliers de travail modulables distribués sur 300 m2 pour une douzaine d'artistes en simultané. Grâce à cette mutualisation d'ateliers, il donnent l'opportunité aux artistes émergents d'accéder à un outil de production, d'exposition et de représentation à faible coût, tout en maintenant la création artistique en centre ville et en encourageant les échanges et le partage des moyens.

Un programme qui invite à repenser le monde par le prisme de la culture.

Face à nos peurs, nous prenons conscience de l'interdépendance globale du vivant et de ses ressources mises à mal sur notre planète. Questionner nos actions, nous amènent à transformer nos comportements et trouver des applications alternatives civiles et institutionnelles.

Par les arts et les sciences, l'espèce humaine a les moyens de s'auto-observer sous toutes ses facettes et d'en définir son humanité.

Conscient ou inconscient, la création artistique explore le monde avec des alter-réalités pour redéfinir nos besoins fondamentaux. L'artiste sans filtre, exprime ce

qui est de l'ordre du sensible, triture les points de vue pour en constituer de nouveaux qui font culture.

Qu'il soit cinématographique, théâtrale, pictural, intellectuel, musical, plastique, de toute esthétique, l'art n'est pas juste un objet, son pouvoir réflexif contribue à la construction du sens, de l'individu et des rationalités.

- **Engagement de la part de Au46**

Au46 met à disposition :

- ❖ Un atelier de travail personnel et des espaces mutualisables, qui permettent aux artistes (arts visuels et vivants) de créer, d'expérimenter ou de poursuivre un processus de création.
- ❖ 12 espaces sont disponibles en simultané.
- ❖ Un espace collectif de convivialité avec cuisine partagée.
- ❖ Une ressourcerie créative, espace dédié au stockage et au recyclage des divers matériaux, est mise à disposition des artistes pour leurs projets, créations ou pour réaliser des aménagements au sein des ateliers.

Au46 propose :

- ❖ L'accompagnement des artistes dans leur professionnalisation ;
- ❖ Son expertise en termes d'accrochage, de scénographie ;
- ❖ Met à disposition des moyens techniques ;
- ❖ Met à profit son réseau et ses outils de communication.

L'espace Vitrine d'Au46 permet aux artistes accueillis de mettre en oeuvre :

- ❖ Des expositions picturales, sculpture, photographie, linogravure, etc. ;
- ❖ Des installations arts visuels, des dispositifs immersifs ;
- ❖ Des projections, vidéos, films ;
- ❖ Des performances arts visuels/arts plastiques/arts vivants ;
- ❖ Des lectures.

- **Critères de sélection de l'artiste**

L'appel à candidature s'adresse aux artistes émergents du territoire Auvergne Rhône-Alpes, de tout champ artistique (arts visuels & arts vivants), de tout âge, diplômé ou non.

Nous portons une attention toute particulière aux échanges d'imaginaires, d'intellects et de pratiques entre artistes.

Les temps de restitutions, qu'ils portent sur une étape de travail (recherche) ou sur une création (même en cours), alimentent la relation privilégiée que nous développons avec nos publics et selon les projets avec nos partenaires.

Nous sommes sensibles à :

- une démarche artistique affirmée ;
- une pratique professionnelle, émergente ;
- une présence et pratique quotidienne en atelier ;
- la convergence entre le projet de l'artiste et la ligne artistique de l'association Au46.

- **Temporalités**

Nous proposons aux artistes de venir expérimenter, mettre en œuvre ou finaliser une création dans le cadre de leurs recherches artistiques, ou travaux de commande. Pour cela, Au46 propose 2 dispositifs courts et flash, encadrés par des conventions d'occupation, renouvelables, permettant l'autonomie au sein des ateliers, sans contrainte d'horaire.

- ❖ **Les dispositifs courts** (1 à 6 mois) permettent aux artistes ou collectifs de bénéficier d'un espace dédié en fonction du projet et des besoins, pour une durée déterminée. Tout au long de la résidence, l'artiste ou le collectif sera accompagné et soutenu dans sa démarche artistique, et/ou sa professionnalisation, et/ou sa mise en réseau, grâce aux outils, moyens, expertise de Au46 et des échanges avec les artistes en résidence.
- ❖ **Les dispositifs flash** (3 à 15 jours) sont des espaces-temps destinés aux artistes ou compagnies qui souhaitent éprouver une étape de travail, confronter leur création, ou expérimenter un dispositif, sous le regard bienveillant de l'équipe artistique de Au46 et un public..

- **Modalités & calendrier**

Des places sont disponibles pour des dispositifs courts et flashes du 1er avril au 15 juillet 2023, pouvant aller de 3 jours à 6 mois.

Nous demandons une participation au frais de fonctionnement : 200€ par mois.

**Les candidatures peuvent être envoyées jusqu'au 1er avril 2023 inclus par mail, à l'adresse suivante: [candidaturesau46@gmail.com](mailto:candidaturesau46@gmail.com)**

Merci de joindre:

- une note d'intention présentant votre projet dans le cadre de l'appel à candidature ;
- un texte de présentation de la démarche artistique et description du parcours ;
- un portfolio numérique au format pdf (moins de 10 Mo).

Nous traiterons les dossiers par ordre d'arrivée, et mettrons tout en œuvre pour vous répondre rapidement.